PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, DEAL Jérôme, PEREZ Virginie, LOMBARDET Nathalie, DAÈNE Astrid, COLAS Gérald, DUBOUIS Laurine
Absents excusés : néant
Secrétaire de séance : Catherine FARJOT
Date de convocation : 06/10/2026

Intervention de M. René Valorge, président de Charlieu Belmont Communauté (CBC)

M. René Valorge intervient en début de séance pour expliquer le fonctionnement de la Communauté de communes et ses compétences. Il en est le Président depuis 2014, c'est son 3ème mandat. Il est aussi Maire de la commune de Saint Denis de Cabanne. Cette intercommunalité, implantée sur un territoire rural, regroupe 25 communes, compte 41 élus délégués communautaires. Elle est au service de 24 000 habitants. 100 personnes travaillent pour CBC, dont un atelier d'insertion.

M. Valorge présente les vice-président·es du bureau communautaire. Il balaie ainsi l'ensemble de leurs secteurs d'intervention, du secteur enfance et jeunesse pour lequel CBC dépense 800 000 € au tourisme représentant un budget de 240 000 €. Il souligne l'augmentation de la fréquentation touristique du territoire dont les atouts sont nombreux : patrimoine bâti, chemins de randonnée, voie verte qui dessert 13 000 habitants et sert autant le tourisme que la mobilité quotidienne.

Il évoque le service des déchets ménagers. V Perez fait remonter la nécessité d'horaires d'été constants d'ouverture de la déchèterie, indépendants des alertes canicules, qui seraient plus confortables pour les agents et les usagers.

M. Valorge rappelle le transfert de la compétence assainissement des communes à CBC en janvier 2025 et le transfert de la compétence eau potable en janvier 2026. Il souligne les différences entre les communes et le travail qui a été fait en amont des transferts et est poursuivi pour harmoniser peu à peu les pratiques et les tarifs. Le service eau et assainissement de CBC doit tenir compte des paramètres suivants : l'eau est une ressource rare et fragile, les contrôles vont à la hausse, des travaux sont à prévoir sur des réseaux devenus anciens, les subventions baissent. L'eau est encore en situation critique malgré les quelques pluies. La menace de coupures d'eau persiste. Une sortie de crise est possible en janvier s'il pleut régulièrement d'ici là.

M. Valorge présente ensuite les 2 conseillers délégués du bureau communautaire, l'un délégué aux finances. Une enveloppe communautaire de 80 000 € à 100 000 € est prévue pour les associations qui organisent des évènements culturels. Il évoque une période financière délicate, une prudence qui s'impose sur les dépenses d'investissement et une vigilance indispensable en dépenses de fonctionnement. L'autre conseiller délégué du bureau communautaire est délégué à la santé notamment. CBC accompagne la maison de santé pluridisciplinaire de Charlieu. Le contrat local de santé, finalisé en 2025, développe des actions de prévention.

M. Valorge évoque ensuite l'urbanisme. Les centres villes ont perdu des habitants au profit des communes limitrophes : la population du territoire reste donc identique. L'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Roannais impactera le territoire de CBC. La communauté de communes a tout intérêt à élaborer ensuite un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunale) cohérent.

Enfin, M. Valorge évoque le centre aquatique intercommunal ouvert en septembre 2025, à l'issue de 7 ans de travail. Cet investissement de plus de 10 millions € a été subventionné à 60%. Le défi est de contenir le déficit de fonctionnement d'un tel équipement.

Les élus remercient le président de Charlieu Belmont Communauté pour son intervention.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil en date du 18 septembre 2026, la suite de l'ordre du jour est abordée.

Aménagement d'un gîte

Le conseil approuve la tranche optionnelle du marché relative à l'aménagement du gîte, pour un montant de 125 233,72 € HT révisé avec l'indice BT d'août si le démarrage des travaux est effectif en novembre soit 131 262,07 € HT, ou avec l'indice BT de septembre si le démarrage des travaux est décalé au mois de décembre. Il approuve les actualisations et les mises au point de cette tranche optionnelle du marché. Il approuve la maîtrise d'œuvre par FIGURAL Architectes pour un montant de 12 % du montant HT des travaux d'aménagement d'un gîte, montant initial de 15 028,05 € HT révisé à 15 751,45 €.

Des subventions seront demandées auprès de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Loire. Le plan de financement de cet investissement de 147 013,52 € HT, travaux et maîtrise d'œuvre inclus, est le suivant :

- ✓ DÉPARTEMENT : 45 000 € soit 30,61 %
- ✓ ETAT : 40 000 € soit 27,21 %
- ✓ RÉGION : 25 000 € soit 17,01 %
- ✓ Part de la collectivité : 37 013,52 € soit 25,18 %

Délibération n°2026/34 – Votes pour : 11 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Demandes de subvention des associations

Le conseil étudie les demandes de subventions faites. Il décide de verser les subventions suivantes :

ORGANISME	MONTANT
Familles rurales de Jarnosse (subvention reversée aux familles pour le transport scolaire de 37 élèves)	1 480 €
Sou des écoles de Jarnosse	1 000 €
Les Gens de Mon Moulin	100 €
Amicale Philanthropique de Cuinzier	100 €
Club Loisir et Détente	100 €

Le conseil échange sur les frais de l'école, et notamment sur l'intervenant en sport dont le Sou des écoles paie la facture.

Délibération n°2026/35 – Votes pour : 11 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle des associations

Le conseil fixe les tarifs de location de la salle des fêtes au 01/01/2027 comme suit :

- Habitants de la Commune et employés communaux : 310 €
- Personnes extérieures à la Commune : 420 €
- Associations communales : 60 € pour les 2 premières manifestations de l'année, 160 € les manifestations suivantes
- Associations extérieures : 310 €
- Vins d'honneur des particuliers à l'occasion d'un décès : 60 €
- Vins d'honneur des particuliers à l'occasion d'un mariage : 180 €
- Un chèque de caution de 250 € pour la réservation de la salle

Délibération n°2026/36 – Votes pour : 11 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Le conseil décide de reconduire les tarifs de location de la salle des associations au 01/01/2027 comme suit :

- Gratuité pour les associations et pour un vin d'honneur à l'occasion d'un décès
- Habitants et employés communaux : 60 €

Délibération n°2026/37 – Votes pour : 11 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs du gîte et règlement

Il est trop tôt pour évoquer le règlement intérieur du gîte. Le conseil fixe les tarifs de location du gîte au 01/01/2027 comme suit :

	Petite capacité, sans le dortoir	Grande capacité, avec le dortoir
1 nuitée le week-end	75 €	150 €
2 nuitées le week-end	100 €	250 €
1 nuitée en semaine	30 €	60 €

Il décide qu'un chèque de caution de 500 € se remis par le locataire pour la réservation du gîte.

Délibération n°2026/38 – Votes pour : 11 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs des concessions funéraires

Le conseil décide de reconduire les tarifs des concessions au 01/01/2027 comme suit :

- Concession pour 15 ans = 40 € le m², pour 30 ans = 60 € le m²
- Concession pour une case de columbarium pour 15 ans = 300 €, pour 30 ans = 500 €
- Gratuité pour la dispersion des cendres, mais si une plaque gravée est souhaitée : 15 € la plaque

Délibération n°2026/39 – Votes pour : 11 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Programme de travaux de voirie 2027 avec le SIVOM LES VARENNES

Le conseil décide de mettre au programme des travaux de voirie 2027 qui seront réalisés avec le SIVOM les Varennes : le chemin des Gouttes et l'impasse de La Fouilland.

Questions diverses :

M. le Maire informe que les soubassements qui sont gondolés à la salle des fêtes seront changés par l'entreprise Durier-Bourrassaud le 22 octobre.

M. le Maire rappelle la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11h au Monument aux Morts, qui sera suivie d'un verre de l'amitié. Il rappelle la prochaine réunion fixée le vendredi 13 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : néant

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le secrétaire de séance
Catherine FARJOT